

## val de gâtine

# La rénovation énergétique à l'étude

Le conseil communautaire de Val de Gâtine s'est réuni mardi dernier à la salle du Smited à Montplaisir.

**Petites villes de demain.** Le programme vise à donner aux élus des communes de moins de 20.000 habitants et leur intercommunalité qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. Ce programme constitue un outil de relance au service des territoires. La commune de Coulonges-sur-l'Autize et la communauté de communes Val de Gâtine se sont engagées le 28 mai 2021, par convention avec l'État et le Département des Deux-Sèvres, à déployer le programme Petites villes de demain en mettant en œuvre un projet explicitant sa stratégie de revitalisation. Les délégués communautaires ont approuvé le rapport présenté.

**Diagnostic habitat.** Il a été présenté par M. Porcheron,

chef de projet Petites villes de demain. En Val de Gâtine, il y a un déficit manifeste d'offre de petits logements et en parallèle, une vacance qui semble importante.

Le projet de territoire met en avant le fait de mettre en œuvre une Opah (Opération programmée d'amélioration de l'habitat), mais également la nécessité d'accompagner le développement d'une offre de logements intermédiaires, d'habitat partagé et de logements locatifs.

Pour y répondre, la communauté Val de Gâtine a besoin d'un accompagnement technique et financier de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

**Rénovation énergétique des bâtiments.** La loi Élan impose d'ici 2030 une diminution de 40 % des consommations d'énergie à l'ensemble des bâtiments tertiaires dont la surface dépasse 1.000 m<sup>2</sup>. Cette diminution passera à 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050. La ré-

duction devra intervenir soit à l'aide de travaux de rénovation, soit par des actions de sensibilisation sur le comportement des occupants. Les projets peuvent porter sur des actions dites « à gain rapide » (pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage), des travaux d'isolation du bâti et le remplacement d'équipement. Des opérations lourdes combinant plusieurs travaux (mise aux normes, accessibilité, désamiantage, ravalement, étanchéité...). La communauté a fait réaliser les audits énergétiques sur le pôle sportif et l'école de Mazières-en-Gâtine. Les autres bâtiments audités sont le siège social et centre socioculturel à Champdeniers, les écoles de Saint-Pardoux, Beaulieu, Saint-Marc-la-Lande et Verruyes. Il s'agit de prioriser les actions à gain rapide portant sur un bouquet de travaux pour une enveloppe de 200.000 € TTC environ.